



Nous sommes présentement 228 employés permanents et 62 étudiants s'ajouteront pour la période estivale. Les tonnes hissées et les tonnes usinées respectent les budgets et la planification minière. Nous allons débiter cet été la construction de notre circuit de concassage secondaire permanent par l'installation de pieux afin de remplacer le circuit temporaire. Comme pour les activités précédentes, tous les efforts seront faits afin de minimiser l'impact de ces travaux. Ce projet s'échelonnara sur une période de 6 à 8 mois.

Les relations harmonieuses et respectueuses avec la communauté sont des valeurs que nous partageons comme équipe. Plusieurs actions ont été prises en matière de développement durable:

- Mise en place d'un dôme afin d'éviter la propagation de poussières;
- Installation des ventilateurs principaux sous terre afin de minimiser l'impact sonore pour la communauté;
- Traitement d'une partie de concentré à l'usine existante de la Mine LaRonde afin d'éviter l'utilisation de cyanure à la mine Goldex;
- Signature d'une entente avec le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour restaurer le site Manitou;
- Participation au comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque;
- Production et distribution d'un bulletin d'information de la Mine Goldex aux résidents des quartiers situés près de la mine;
- Participation au conseil de quartier afin de répondre aux questions;
- Organisation de journées portes ouvertes, de soirées d'information et d'assemblées publiques pour les résidents du secteur et la population de Val-d'Or afin de les informer sur les travaux en cours;
- Publication d'avis d'information dans les journaux locaux.

Notre certificat d'autorisation nous demande de contrôler les vibrations résultant de nos dynamitages à une vitesse maximale de 25 mm/sec au sol à proximité des résidences avoisinantes. Avec l'aide des firmes Itasca Canada et Explotech Engineering, nous avons mis en place un programme de contrôle de vibrations à la surface qui vise deux objectifs: avoir un modèle prédictif de vibrations afin de concevoir nos dynamitages pour que la limite de vitesse maximale soit respectée et avoir un réseau de surveillance comprenant des sondes permanentes et mobiles qui enregistrent les vibrations réelles lors de tous les dynamitages.

En mai 2008, nos activités de dynamitage de production ont débuté à la division Goldex et jusqu'à ce jour tous les efforts pour bien informer la communauté ont apporté des résultats positifs. Beaucoup de temps est investi et plusieurs suivis sont faits auprès des résidents et entreprises du secteur de la mine. Les dynamitages de production sont effectués seulement de jour entre 16h et 17h15 à une fréquence d'environ une fois par mois. **Pour l'année 2009, il ne reste que deux (2) dynamitages prévus, en juin et octobre.**

En février dernier, nous avons fait l'acquisition d'un système automatisé d'appel permettant de transmettre automatiquement des messages par téléphone. Actuellement, tous les résidents avoisinants la Mine Goldex dans un rayon de 1.5 km sont avisés avant chaque dynamitage de production. De plus, un message radiophonique est diffusé dans la région de Val-d'Or afin d'éviter l'effet de surprise.

En conclusion, à la division Goldex, chaque dossier (question, interrogation, appel) a été pris au sérieux et un suivi a été fait auprès de chaque personne. De bonnes relations avec la communauté, c'est aussi important que de bonnes relations de travail, c'est un gage de succès pour tous!

**Vous avez des questions, voici comment nous joindre :**

M. Nicolas Bolduc Surintendant des ressources humaines  
 Par téléphone : 874-7822 poste 3320  
 Par fax : 874-0060  
 Par courriel : [nicolas.bolduc@agnico-eagle.com](mailto:nicolas.bolduc@agnico-eagle.com)  
 Par la poste : Agnico-Eagle division Goldex  
 C.P. 87 Val-d'Or (Québec) J9P 4N9

## Questions et réponses sur le dynamitage

### **Qui détermine que les vibrations dans le sol sont à des niveaux sécuritaires pour ma maison, mon puits et le reste de ma propriété?**

La majeure partie des données techniques touchant la conception et le contrôle des tirs provient du U.S. Bureau of Mines, d'autres organismes, institutions, corporations et enquêteurs indépendants, tant étrangers que domestiques. Ces données ont contribué à la somme des connaissances accumulées dans ce domaine. Les limites de vibrations légales et recommandées à l'heure actuelle découlent de cette recherche.

### **Comment puis-je m'assurer de la précision du sismographe?**

Avant qu'un sismographe soit approuvé pour utilisation en chantier, il est soumis à des tests rigoureux et le fournisseur en vérifie la précision. De plus, avant d'enregistrer un tir, le technicien effectue un test simple qui permet de déceler toute anomalie mécanique.

### **Tout ceci signifie-t-il que je n'entendrai pas de bruit ou que je ne ressentirai pas la secousse engendrée par le dynamitage?**

Non, si des travaux de dynamitage sont en cours près de votre domicile, vous pouvez vous attendre à entendre du bruit et possiblement ressentir certaines vibrations. Toutefois, les niveaux de vibrations générés par des dynamitages souterrains sont d'ordinaire moins élevés et pas plus dangereux que ceux causés par un claquement de porte à l'intérieur d'une maison.

La réaction aux vibrations d'un dynamitage peut varier selon:

- 1) le degré de surprise, les vibrations et le bruit peuvent vous faire sursauter s'ils sont inattendus;
- 2) l'endroit où vous vous trouvez, le corps humain peut percevoir des niveaux de mouvement très faibles, vous pouvez ressentir des vibrations au niveau du plancher ou d'une chaise par exemple.

Donc, bien que vous puissiez entendre ou ressentir les effets d'un dynamitage, la soudaineté du tir associé à votre sensibilité aux vibrations des planchers, murs et fenêtres conditionneront votre réaction. De plus, cet effet sera amplifié par la longueur des tirs, sans pour autant accroître les risques, ce qui sera notre réalité dans les prochains mois.

### **Que puis-je faire pour diminuer les effets ressentis lors d'un dynamitage**

Les mesures suivantes sont recommandées:

- 1) Se familiariser avec les activités de dynamitage en prenant connaissance de l'information disponible et en questionnant les responsables du projet. Ils se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions.
- 2) Afin de ne pas être « surpris » par les dynamitages, s'inscrire sur la liste d'appel en communiquant avec Nicolas Bolduc au 819 874-7822 poste 3320. Vous recevrez un appel téléphonique pour vous prévenir des dynamitages.
- 3) Puisque les vibrations mêmes de faible intensité peuvent faire cliqueter la vaisselle et déplacer les cadres, assurez-vous que les cadres sont suspendus solidement, que la vaisselle est disposée à plat et que les verres ne sont pas placés au bord des tablettes.

### **Y a-t-il d'autres renseignements que je devrais connaître?**

Dans certains cas, on offre aux propriétaires à proximité de faire inspecter leurs maisons avant le début des travaux de dynamitage. Ces inspections sont généralement offertes à titre de courtoisie par la compagnie à l'intérieur d'un paramètre pré-établi. Les inspections sont habituellement faites par une firme indépendante et rapportent en détail ce que l'inspecteur observe sur les lieux. Les observations peuvent être enregistrées sur magnétophone, consignées par écrit, des photos peuvent être prises ou une combinaison de ces méthodes peut être utilisée.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos questions concernant le dynamitage. Nous espérons aussi vous avoir donné un aperçu des précautions prises en vue d'assurer votre protection, celle de votre famille et de votre propriété.

